

VoIP: Bruxelles préconise de généraliser l'option française

Malgré les risques d'entorse aux règles de la libre concurrence, la Commission donne son aval à l'autorité de régulation française. C'est un signe fort de sa part. Elle montre qu'elle souhaite encourager l'Hexagone dans le déploiement des réseaux IP.

Contrairement au modèle américain, où le régulateur -la FCC, *Federal Communications Commission*- souhaite désormais taxer les opérateurs de VoIP pour financer le service universel, le cadre réglementaire français est pour l'instant plus souple et n'évoque pour pas cette possibilité même si dans l'absolu, elle reste possible. Il faut dire que ce marché n'en n'est qu'à ses balbutiements mais son développement risque de connaître de profonds bouleversements dans les mois et les années à venir. L'arrivée sur le marché des télécommunications de l'alternative dite de téléphonie sur IP (*Internet Protocol*) provoque la panique des opérateurs classiques. Car elle va probablement stimuler la concurrence et entraîner une course aux prix cassés. L'Arcep va avoir du pain sur la planche pour contrôler les pratiques des opérateurs de téléphonie sur IP et faire respecter les principes de la concurrence. Aux USA, la logique est différente comme le montre le document de la FCC qui est sans ambiguïté: « *La baisse massive du trafic fixe longue distance sur les réseaux téléphoniques commutés, le déploiement des réseaux IP et la forte augmentation du nombre d'utilisateurs de la Voix sur IP, changent la donne* », peut-on lire. Il faut croire que la VoIP est l'épicentre de tous les maux du secteur. Ce type de constat est peut-être bien le signe avant coureur de la fin de la gratuité pour les Skype, Google Talk et consorts. D'après les spécialistes, le nombre d'utilisateurs à la VoIP aux Etats-Unis devrait atteindre d'ici la fin de l'année les 4 millions et sans doute avoisiner les 17 millions dans les années à venir. Pour le cabinet d'étude Ovum, dans les 2 prochaines années, le marché américain dépassera celui du Japon, le plus important actuellement avec **8,3** millions d'utilisateurs. « *L'approche réglementaire de l'Arcep en matière de téléphonie sur Internet est un moyen efficace d'encourager la concurrence entre les transporteurs Internet de trafic téléphonique et les réseaux de téléphonie traditionnelle* », a indiqué la Commission européenne dans un communiqué. La Commission invite toutefois le régulateur « *à surveiller de près cette partie du marché de détail afin d'éviter toute pratique anti-concurrentielle et, si nécessaire, d'intervenir en vue d'y remédier* ». Le 29 juillet, l'Arcep avait soumis à la Commission un projet de décision prévoyant de ne pas imposer d'obligation « *ex ante* » en matière de voix sur large bande (VLB), selon le communiqué. Citée dans le communiqué, la commissaire aux Médias, Viviane Reding, se dit « *favorable à une approche pro-concurrentielle de la téléphonie sur Internet dans les 25 Etats membres* » et « *confiante que l'approche choisie par le régulateur français (...) assure de très bonnes retombées aux consommateurs français* ». **La VoIP une concurrente sérieuse des réseaux traditionnels**

Il ne reste donc plus qu'à voir si l'arrivée de la VoIP va entraîner une chute des communications classiques dans notre pays. Une enquête en ligne réalisée auprès de quelque **8.000** personnes et éditée par Benchmark Group. dévoile ce que les internautes pensent des offres de téléphonie sur IP (VoIP). Ils sont **28,6 %** à avoir déjà sauté le pas tandis que **46,3 %** y pensent. A contrario, un peu moins de **15 %** refusent totalement ce type de service et restent exclusivement tournés vers l'offre de téléphonie fixe classique de France Télécom. 1 internaute sur 10 n'a pas d'idée arrêtée sur la question. Un autre sondage mené par Neuf Telecom Cegetel montre que 60% des Français sont

prêts à abandonner France Télécom pour se convertir à la VoIP (voir notre article). Sur l'offre de téléphonie sur IP, l'opérateur Free -précurseur en la matière- détient une large avance sur ses concurrents avec près de **67 %** de ses abonnés qui disent utiliser son service de téléphonie. Moins de **4 %**, refusent totalement le service. Du côté de Neuf Telecom **43 %** des abonnés qui ont répondu à l'enquête en ligne disent être abonnés à l'offre de téléphonie sur IP pour une somme de **9** euros par mois et un tiers songent à prendre cette option. En revanche, près de **13 %** refusent de payer un supplément pour ce service.